

*La peine capitale*

Au lieu de cela, le premier ministre et le gouvernement essaient de dissimuler leurs intentions véritables. Au lieu d'une motion claire et nette sur la peine de mort, ils essaient de se décharger de leurs responsabilités sur un comité de la Chambre. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit en présentant cette motion à la Chambre le 13 février qu'elle ne signifiait nullement que le gouvernement approuvait ou réprouvait le rétablissement de la peine capitale. Le secrétaire parlementaire a repris cette position ce matin. Pourtant, la motion qu'il a présentée et sur laquelle nous sommes invités à nous prononcer débute par cette formule que vous avez vous-même prononcée, Votre Honneur: «Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale».

Qui le gouvernement croit-il duper... il ne prend pas position? Les ministres sont divisés sur la question et ne veulent pas assumer la responsabilité de cette motion pourtant, celle-ci invite clairement la Chambre à appuyer le principe du rétablissement de la peine capitale.

La question doit être renvoyée à un comité de la Chambre des communes. En vertu de la motion, ce comité pourra désigner les crimes passibles de la peine capitale et déterminer le mode d'application de cette peine. Ce comité sera chargé de préparer le projet de loi lui-même. Nous avons donc là trois éléments d'une importance cruciale: les crimes qui doivent être visés par la peine capitale, le mode d'application de cette peine et la rédaction du projet de loi. C'est manifestement le gouvernement, ou le premier ministre, ou le ministre de la Justice (M. Hnathysyn) qui aurait dû assumer cette responsabilité.

[Français]

Monsieur le Président, aucun gouvernement ne peut résoudre la question de la peine de mort par des «peut-être», pas plus qu'une exécution partielle n'est concevable. Ou bien la peine de mort existe dans notre pays ou bien elle n'existe pas. Le gouvernement doit mettre ses cartes sur la table. Le gouvernement doit énoncer clairement sa position et en porter les conséquences. Mais il ne veut pas agir ainsi, il cherche à ménager la chèvre et le chou.

[Traduction]

Aux partisans de la peine capitale, ils diront: «Nous avons tenu parole, nous avons tenu un débat à la Chambre». Aux opposants, ils diront: «Que pouvions nous faire? C'est le comité qui a tranché. C'est lui qui a choisi les crimes à inclure, le mode d'application de la peine, et la formulation du projet de loi».

Cette motion n'est que pure hypocrisie. C'est une manoeuvre politique de la plus basse espèce.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

La motion passe sous silence la prérogative royale de grâce en vertu de laquelle le Cabinet peut commuer la peine de mort en emprisonnement à vie. Le gouvernement actuel ou des gouvernements futurs opposés à la peine de mort pourront-ils commuer cette condamnation? Dans l'affirmative, le présent débat n'est-il pas dénué de sens? Le débat n'est-il pas trompeur? Est-

ce que nous ne donnons pas l'impression à ces Canadiens et Canadiennes qui appuient la peine de mort que la Chambre se prononce puisqu'il n'y aura peut-être jamais d'exécution d'après cette résolution ou d'après un projet de loi, à cause du pouvoir et de la prérogative du Cabinet même si cette peine de mort est rétablie par cette résolution et par un projet de loi devant la Chambre?

[Traduction]

En se prononçant pour cette motion, la Chambre des communes approuvera en principe le rétablissement de la peine capitale. Elle enverra alors un comité à travers le pays pour discuter des avantages du garrot par rapport au peloton d'exécution, de la chaise électrique par rapport à la pendaison, de l'exécution par injection par rapport à la décapitation. Quelle mission sordide à confier à nos collègues dans tout le pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le comité sera également obligé de décider quels crimes entraîneront la peine capitale. S'agira-t-il seulement du meurtre avec préméditation ou du meurtre au premier degré, ou encore des actes de trahison, de terrorisme ou de l'espionnage? Ce comité itinérant aura pour effet de diviser encore plus amèrement les Canadiens sur cette question et il n'apportera rien de plus à ce que nous savons déjà à ce sujet. Je m'attends à bon nombre de séances remplies d'émotion dans le pays et à très peu de débats objectifs.

• (1200)

[Français]

Nous ne le saurons pas avant que le Comité n'ait achevé sa tâche macabre et revienne dire à cette Chambre quels criminels seront condamnés à mort et de quelle manière on les exécutera. Le Comité, ne l'oublions pas, n'a pas à décider si oui ou non des gens seront mis à mort, mais seulement de quelle manière et pour quel crime ils subiront ce châtement. En agissant de la sorte le gouvernement se dérobe d'une façon scandaleuse à sa responsabilité, et les Canadiens vont s'en rendre compte quel que soit leur point de vue sur la question fondamentale de la peine capitale.

[Traduction]

Quand le comité reviendra à la Chambre au bout de 90 jours environ, nous reprendrons tout le débat. Nous ne faisons que reporter le problème; nous continuons à accentuer les dissensions entre les Canadiens: notre pays reste partagé.

Que deviennent les autres articles à l'ordre du jour et le programme dont le gouvernement a saisi la Chambre des communes? Il se comporte comme une lady MacBeth moderne, en essayant de s'en laver les mains. Cependant, je tiens à dire au gouvernement et au premier ministre qu'ils ne peuvent pas se décharger de leurs obligations à ce sujet. Ce n'est pas faire preuve de leadership, c'est s'amuser autour d'une question qui va au plus profond de chaque député et de chaque Canadien.

**Des voix:** Bravo!